

Rumilly, le 17 novembre 2021

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
 BP 100
 74152 Rumilly cedex
 Tél. 04 50 64 69 00
 Fax 04 50 64 69 21
 contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale**Arrêté n° 2021-339/T326**

Nos réf. : CH/AF/ODP/CC

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES
 PIETONS A L'OCCASION DE TRAVAUX
 DE NETTOYAGE DE CHENAUX PLACE
 D'ARMES LE 22 NOVEMBRE 2021

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise ANTM,

CONSIDERANT que la réalisation des travaux et la conception des lieux où se déroule le chantier nécessitent une modification temporaire de la circulation des piétons,

ARRETE

Article 1^{er} : Est autorisée sur le domaine public, l'installation d'une nacelle pour permettre les travaux de nettoyage de chenaux, réalisés par l'entreprise **ANTM, 8 place d'Armes, le lundi 22 novembre 2021.**

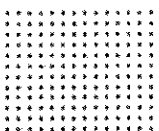
Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la nacelle sera installée **8 place d'Armes, sur le parvis, le long du bâtiment, le jour cité à l'article 1^{er}.**

Article 3 : Une déviation sera mise en place pour les piétons.

Article 4 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu du chantier par le demandeur.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise chargée de travaux.

Article 5 : Messieurs le Commandant de la Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Direction des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 6 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Direction des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- ANTM 207 Chemin des Plats 74150 MOYE,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

